

la rationalisation du controle du gouvernement sous la Vème

Par **babygirl**, le **24/04/2007** à **08:06**

Bonjour a tous

J'ai une dissertaion a faire en droit constitutionnel.Voici le sujet: en quoi le contole du gouvernement a fait l'objet d'une rationalisation sous la Vème republique. J'ai fait un plan et j'aimerais savoir s'il est correcte. Mon plan:

I/La rationalisation de la fonction de contrôle

A-L'information des parlementaires

- 1- Les questions écrites
- 2- Les questions orales
- 3- Les questions au Gouvernement
- 4- Le rôle des commissions parlementaires
- 5- Le contrôle de la construction européenne

II/ La sanction : la mise en jeu de la responsabilité politique du Gouvernement

- 1- L'article 49-1 : la question de confiance
- 2- L'article 49-2 : la motion de censure spontanée
- 3- L'article 49-3 : la motion de censure provoquée
- 4- L'article 49-4 : les relations avec le Sénat

III/ La crise d'identité parlementaire

1- Les causes de l'affaiblissement parlementaire :

L'équilibre général de la Vème République : les règles juridiques,

2-L'insertion de la Vème République dans la construction européenne

3- Les remèdes : le Rapport Vedel (15.02.1993) et ses suites

Par **Katharina**, le **24/04/2007** à **11:10**

à moins que ton chargé ne t'es dit autrement, les plans en trois parties sont vivement déconseillés en droit, il ne faut généralement toujours en faire que deux ; je trouve que tes deux premières parties ressemble trop à un cours

maintenant je ne sais pas ce qu'en pense les autres idea not found or type unknown

Par **nicomando**, le **25/04/2007** à **08:20**

Tout a fait d'accord avec Katharina

Il faut faire un plan en deux parties et il faudrait plus problématiser ton plan parce que là c'est trop descriptif, il suffirait de prendre un bouquin pour lire les mêmes choses.


Essaye de creuser un peu plus la problématique

Bon courage

Par **deydey**, le **25/04/2007** à **11:43**

[quote="Katharina":aru32s9x]à moins que ton chargé ne t'es dit autrement, les plans en trois parties sont vivement déconseillés en droit, il ne faut généralement toujours en faire que deux ; je trouve que tes deux premières parties ressemblent trop à un cours

:idea:

maintenant je ne sais pas ce qu'en pense les autres  [quote:aru32s9x]

je suis totalement et entièrement d'accord avec toi..

Je pense qu'il te faudrait d'abord voir sur quoi porte précisément ta problématique, la rapprocher du cours et ensuite voir les problèmes, avantages et inconvénients que cela pose, et voir les bouquins ensuite.

Par **ptouhari**, le **26/04/2007** à **12:31**

Comme mes petits camarades te l'ont dit, le plan en trois parties est assez mal venu... Même disposition contraire du Chargé de td.

Enfin, sur LE plan que tu proposes, je dirai qu'il est assez "mauvais" car beaucoup trop descriptif. Il n'y a aucune problématique à laquelle tu réponds, tu ne fais qu'exposer ce que tu sais sur le sujet. Il faut donc réfléchir à une question que tu proposeras de résoudre en deux points (ah la méthodologie... on l'oublie trop vite)

De plus, le sujet est un sujet assez facile... quels sont les moyens de contrôle? Sont-ils nouveaux? Ont-ils TOUS fait l'objet de rationalisation?

C'est comme ça qu'il faut faire.